Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_112-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 03 novembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	6
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	27 octobre 2026
Secrétaire de séance	Christine BOUCHET

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Christine BOUCHET, Pierre LE FLOCH, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Pascal ANTONETTI, Christophe MALARDÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Jonathan GRAIGNIC donne pouvoir à Pascal ANTONETTI ; Virginie BESNARD donne pouvoir à Christophe MALARDÉ ; Marion RADI donne pouvoir à Sonia KERNEN-BELLEC ; Vincent LE HAY donne pouvoir à Yves de BON ; Natacha PINHAS donne pouvoir à Pierre CARRÉRIC ;Anne DENEUVE donne pouvoir à Virginie ROBERT ;*
Absent non excusé *:* Sébastien HELLEGOUARCH

2026/112	***PEFC – Renouvellement de l'adhésion***

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'adhésion au PEFC expire au 1er décembre 2026. Aussi, il est proposé de renouveler l'adhésion pour 5 ans détaillé comme suit :

- Frais de gestion pour 5 ans : 50 €
- Contribution à l'hectare : 1.30 € par hectare * 79.08 ha = 102.80 €

Soit un total de de 152.80 €

Pour rappel, la certification PEFC pour les forêts peut apporter de nombreux avantages : faciliter et optimiser la vente de bois, répondre aux critères d'éligibilité des subventions, garantie d'un produit issu de forêt gérée durablement…

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la certification PEFC pour un montant de 152.80 € d'une durée de 5 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL

La secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL